

Colloque ODEADOM

Définition de besoins

Paris le 10 janvier 2025

L'Office de Développement de l'Économie Agricole d'Outre-Mer (ODEADOM) œuvre au développement durable de l'économie agricole des cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) et de trois collectivités d'outre-mer (Saint-Barthélemy, la partie française de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon).

L'ODEADOM est un organisme payeur d'interventions financières européennes et nationales. Il participe ainsi au développement des différentes filières ultramarines, qu'elles soient destinées à l'exportation ou au marché local. Les interventions de l'Office visent à améliorer la compétitivité économique, technique et environnementale des filières en tenant compte de leur contexte local et de la concurrence internationale. Il est un lieu de concertation national sur le développement des filières et organisme expert pour l'économie agricole pour les différents partenaires.

Chaque année à l'occasion du salon international de l'agriculture, l'ODEADOM organise un colloque visant à partager, débattre entre acteurs.rices, partenaires ou autres intervenants sur une thématique à définir.

Objectif du colloque annuel :

Le colloque a vocation :

- à partager de la connaissance ou établir un état des lieux : le but étant de présenter des travaux d'orientation ou de partager des résultats d'études,
- à renforcer les réseaux : favoriser les échanges entre professionnels des OM, des institutionnels et des partenaires de la recherche facilitant ainsi les collaborations sur les thématiques retenues,
- à construire des solutions : engager un plan d'actions partagé qui peut donner lieu à des groupes de travail au sein des instances de gouvernance de l'établissement ou à l'échelle des territoires.

La thématique 2025 sera définie au plus tard le 17 janvier 2025

Descriptif du projet :

Le colloque se tiendra sur ½ journée en plénière dans une salle du SIA le mardi 25 février après-midi de 14h à 17h30. Une solution webinaire est prévue pour élargir la possibilité d'assister à distance au colloque.

La prestation se décompose en 3 étapes :

1 – l'accompagnement et construction des tables rondes

Le prestataire devra assurer l'accompagnement des participants aux tables rondes. Cette phase s'effectuera en collaboration avec l'ODEADOM et concernera :

- Le choix des intervenants au regard des thématiques abordés,
- La préparation par des entretiens spécifiques avec les intervenants par table ronde,
- La participation à la réalisation des supports (publication, présentation PPT...)

Le prestataire aura la charge d'accompagner en méthode les intervenants afin d'encadrer la prise de parole pour enrichir les échanges sur les thématiques choisies. Il devra donc prévoir des séquences de travail en amont avec les participants aux tables rondes en collaboration avec l'ODEADOM.

Le prestataire devra au préalable prendre connaissance du contexte agricole ultramarin et des support type étude ou autres documents stratégiques.

Les invitations et l'accueil des participants seront à la charge de l'établissement.

2 – l'animation du colloque

L'animation du colloque et des tables rondes sera assurée par le prestataire ainsi que l'organisation logistique du webinaire le cas échéant.

Le matériel audio sera mis à la disposition du prestataire par l'ODEADOM qui se charge également de la location de la salle mise à disposition, la location de la salle est à la charge de l'établissement.

3 – les suites du colloque

La prestation doit proposer à l'issue du colloque :

- Un échange avec la presse en coordination avec le volet presse au SIA 2025
- La rédaction d'un communiqué de presse
- La rédaction d'actes du colloque et d'une note de synthèse qui puisse être diffusée.

Sur la base de ces éléments, le prestataire doit produire un devis reprenant en détail le temps consacré à chacune des phases, le coût HT/TTC ainsi que le retroplanning de l'organisation du colloque.

A compter de la signature du bon de commande et jusqu'au colloque, une réunion de suivi hebdomadaire sera organisée et pilotée par le prestataire qui en fera un relevé de conclusions sous la forme d'une feuille de route.

Le prestataire peut produire un devis au plus tard le 20 janvier 2025